

SÉANCE DE CONFIRMATION TOUTES RACES

PERONNAS (BOURG EN BRESSE)

Salle des Fêtes, Allée de la Grange Magnien - Sortie autoroute Bourg Sud

»EUKANUBA **DIMANCHE 22 JANVIER 2017** »EUKANUBA

Accueil des chiens de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 16h30

FEMETURE DES PORTES DE 12H30 à 14H30

INFORMATIONS PRATIQUES

DOCUMENTS À PRÉSENTER AU JUGE :

- a) Pour les chiens déjà inscrits au LOF :
 - L'original du certificat de naissance
 - Un formulaire d'examen de confirmation rempli par vos soins
- b) Pour les chiens inscrits à un Livre des Origines Etrangères reconnu par la FCI :
 - L'original du Pedigree étranger
 - Un formulaire d'examen de confirmation rempli par vos soins
 - Une feuille de déclaration LOF à demander au secrétariat
- c) Pour les chiens « non LOF » (voir au dos liste des races dont le Livre est fermé) ou inscrits à un Livre des Origines non reconnu par la FCI
 - Une feuille de déclaration pour l'enregistrement au LOF à titre initial ou au livre d'attente

RENSEIGNEMENTS :

SCRA
Section Ain
BP 80191
01005 BOURG EN BRESSE Cedex

www.canineain.com

☎ du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.
04 74 32 62 75

CONFIRMATION : Attention : votre chien doit être identifié (transpondeur électronique ou tatouage lisible) et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire de confirmation correctement rempli.

Internet : la méthode la plus simple pour engager votre chien
www.cedia.fr - [paiement sécurisé](#)

Le montant est majoré de 1€ par engagement pour
frais bancaires et postaux

**PAIEMENT : Participation aux frais d'Organisation
35 € par chien**

POSSIBILITÉ D'ENGAGEMENT AU POTEAU
Aucun remboursement ne sera effectué

✂ Découper suivant le pointillé :

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION INSCRIPTION

- Soit par internet: www.cedia.fr

- soit par courrier, découper ce coupon et adressez le à
SCRA - Section Ain - BP 80191 - 01005 BOURG EN BRESSE cedex

Accompagné de votre règlement (35 € par chien) et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir
votre carte d'entrée

Règlement à l'ordre de SCRA : chèque bancaire, mandat-cash



CENTRALE
CANINE

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
(puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(Propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

VACCINATION ANTIRABIQUE OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS VENANT DE L'ETRANGER ET LES CHIENS DE DEUXIEME CATEGORIE

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

IL N'Y A PAS D'ÂGE MAXIMUM POUR FAIRE CONFIRMER VOTRE CHIEN.

• 1^{er} Groupe : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

• 2^e Groupe : 12 mois sauf :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

• 3^e/4^e Groupes _____ 12 mois

• 5^e Groupe : 12 mois sauf :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois

• 6^e Groupe : 12 mois sauf :

Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

• 7^e Groupe : 12 mois

• 8^e Groupe : 12 mois sauf :

Retrievers _____ 15 mois

• 9^e Groupe : 12 mois sauf :

Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

• 10^e Groupe : 15 mois sauf :

Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

ATTENTION : Les chiens ayant subi une otectomie après le 28 août 2008 ne pourront être confirmés.

JURY PRESENTI

MME DESSERNE, MM. EYMAR DAUPHIN, MEDARD, SOULAT, ESCOFFIER, GRIOL, VARAMBIER

PLAN D'ACCES

- EN VENANT DE BOURG EN BRESSE
DIRECTION VILLARS LES DOMBES – LYON
- EN VENANT DE VILLARS LES DOMBES – LYON
DIRECTION DE BOURG EN BRESSE

VOUS ÊTES SUR L'AVENUE DE LYON

AUX FEUX DE LA MAIRIE DE PERONNAS PRENDRE SOIT A GAUCHE EN VENANT DE BOURG SOIT A DROITE EN VENANT DE LYON ALLEE DE LA GRANGE MAGNIEN

SALLE DES FETES SITUEE DERRIERE LE COMPLEXE SPORTIF VERS LES TENNIS

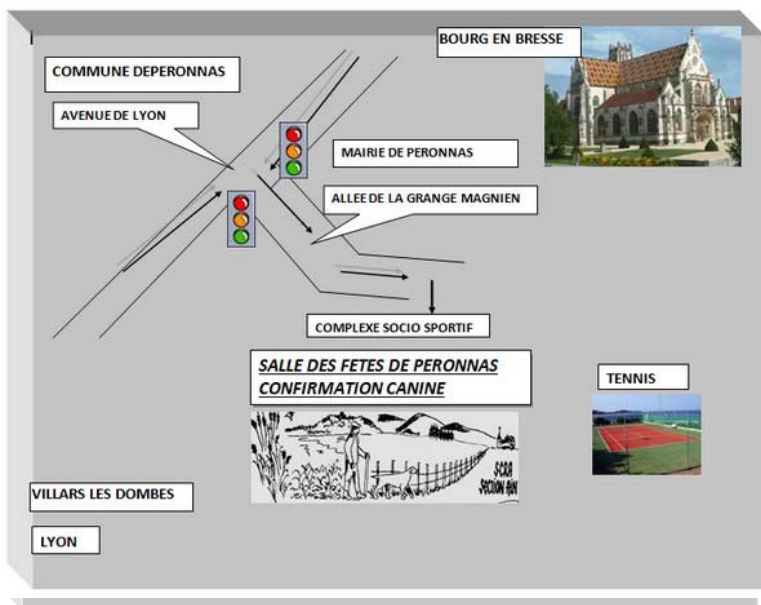
CHIENS DE 2^e CATÉGORIE

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de la confirmation pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



Je déclare sincères et véritables tous les renseignements figurant au recto. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsure, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement de la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE.

Fait à..... le.....

Signature obligatoire :

» EUKANUBA